

INVITATION

VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

un dispositif innovant de formation interprofessionnelle

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Paris, le 08 novembre 2019

L'École nationale de la magistrature inaugure le 15 novembre 2019, à la Cour de cassation, un nouveau dispositif de formation interprofessionnelle sur la prévention, la prise en charge et le traitement des violences au sein du couple. Déployé au niveau national et régional, il sera accessible au plus grand nombre de magistrats et à leurs partenaires.

Alors qu'en 2018, 149 personnes sont décédées sous les coups de leur conjoint ou de leur ex partenaire de vie (121 femmes et 28 hommes)*, l'ENM crée un nouveau dispositif de formation apportant aux magistrats des connaissances spécialisées et des réflexes professionnels et développant le travail en réseau (avec des policiers, des gendarmes, des conseillers pénitentiaires, d'insertion et de probation, des avocats, des associations d'aide aux victimes, des cadres de l'aide sociale à l'enfance, etc).

PROGRAMME

9h30 - François Molins, procureur général près la Cour de cassation

10h15 – Interventions : Inspection générale de la Justice > les affaires d'homicides conjugaux définitivement jugées ; retour d'expérience sur des procédures en cours en cour d'appel ; approche comparée (parquet de Marbella, Espagne)

12h00 - Nicole Belloubet, ministre de la Justice

14h00 - Olivier Leurent, directeur de l'École nationale de la magistrature

14h30 – Tables rondes : la formation en régions des acteurs judiciaires ; la mise en place d'un circuit d'urgence au civil

17h00 - Isabelle Rome, haute-fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes du ministère de la Justice

Ce dispositif s'appuie sur un kit pédagogique consultable en ligne et dispensé en présentiel en régions. Il vient compléter l'offre déjà existante, tant en formation continue des magistrats en exercice, qu'initiale des élèves magistrats.

Présentation de cette formation hybride le 15 novembre à la Cour de cassation

Le 15 novembre, en présence de Nicole Belloubet, ministre de la Justice (*sous réserve*) et du directeur de l'ENM, Olivier Leurent, ce nouveau kit sera présenté aux chefs de juridictions et aux chefs de cour ainsi qu'à des magistrats, à des avocats, à des directeurs régionaux au droit des femmes et à l'égalité, à des délégués et coordinateurs interministériels, et à des représentants d'associations de victimes.

Un dispositif de formation pour favoriser le travail en réseau

L'objectif est double. Il s'agit d'abord d'apporter aux magistrats des connaissances spécialisées et de leur permettre d'acquérir des réflexes professionnels élaborés. Mais aussi de développer la collaboration interinstitutionnelle et de favoriser le travail en réseau avec des policiers, des gendarmes, des conseillers pénitentiaires, d'insertion et de probation, des avocats, des associations d'aide aux victimes, des cadres de l'aide sociale à l'enfance, etc.

Des contenus spécialisés :

Le kit pédagogique met à disposition les connaissances scientifiques les plus récentes pour appréhender ce phénomène complexe et professionnaliser sa pratique. Il propose ainsi des fiches réflexes par fonction (parquet, correctionnelle, juge de l'application des peines, juge aux affaires familiales, juge des enfants), ainsi qu'une fiche réflexe sur les éléments fondamentaux d'ordre psycho-criminologique.

Des interviews vidéo de professionnels (experts en droit pénal, psychologie, psychiatrie, neurosciences, médecine légiste, etc.) apportent un éclairage interdisciplinaire sur les mécanismes de la violence au sein du couple, sur la psychopathologie des auteurs de violences ou encore sur l'impact traumatique des violences sur la victime directe ainsi que sur les enfants.

Des formations en régions pour l'ensemble des acteurs professionnels

De l'automne 2019, jusqu'à fin 2020, les coordonnateurs régionaux de formation de l'ENM et les magistrats délégués à la formation organiseront des sessions de formation d'une journée pendant lesquelles le kit sera utilisé comme support pédagogique. Elles sont localement ouvertes tant aux magistrats qu'aux policiers, aux gendarmes, aux conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, aux avocats, aux éducateurs, aux médecins, aux cadres de l'aide sociale à l'enfance et aux associations de victimes.

Le 28 novembre prochain, aura lieu la 1ère formation à Aix-en-Provence en présence de (*sous réserve*) Nicole Belloubet, ministre de la Justice, et de Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, d'Olivier Leurent, directeur de l'École nationale de la magistrature, d'Isabelle Rome, haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes du ministère de la Justice.

* Source : <https://www.gouvernement.fr/violences-conjugales-le-gouvernement-s-engage-avec-un-grenelle>